



# Est-ce dangereux pour ma santé ?

CONSOMMATION

Un consensus scientifique international : pas d'effet démontré

## Pour comprendre

Toutes les autorités sanitaires (nationales, européennes et mondiales) s'accordent aujourd'hui sur un point : **aucun effet à long terme sur la santé n'a été démontré**. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « les données actuelles ne confirment en aucun cas l'existence d'effets sanitaires résultant d'une exposition à des champs électromagnétiques de faible intensité ».

Cette conclusion se fonde **sur plus de 35 ans de recherches scientifiques, menées par des organismes indépendants**, en France, en Europe et dans le monde. Durant cette période, les protocoles scientifiques et les méthodes d'études expérimentales et épidémiologiques ont été constamment améliorés et affinés, et pour autant aucune preuve n'a été établie.

## J'habite près d'une ligne, dois-je prendre des précautions ?

**Non**, car le respect des valeurs recommandées garantit que l'on est protégé contre tous les risques avérés. A titre d'exemple, **dans votre maison**, à 30 mètres d'une ligne très tension (400 kV), **le champ électromagnétique est près de 60 fois inférieur à la réglementation**. C'est une exposition comparable en ordre de grandeur à celle produite par un sèche-cheveux ou un trajet en train.

## Pourtant des mesures de précautions ont été recommandées par les autorités françaises ?

Oui, après avoir pris conseil auprès des autorités sanitaires (et en premier lieu l'ANSES, agence sanitaire française), les pouvoirs publics ont recommandé des mesures simples et non contraignantes visant à limiter les nouvelles situations d'exposition.

**Néanmoins, ces mesures ne sont pas des recommandations scientifiques.**

## Pourquoi ne peut-on pas démontrer une bonne fois pour toute l'absence d'impact sur la santé ?

**Par principe même, si un effet n'existe pas, il est impossible de le prouver scientifiquement.** La garantie d'absence d'effet, autrement dit le « risque zéro », est donc scientifiquement impossible à établir.

C'est une idée difficile à accepter et ce d'autant plus que les réponses que donne la science ne peuvent être que partielles (« dans l'état actuel des connaissances... ») et jamais définitives : c'est le principe même de la science de « douter » pour continuer à progresser.

Les efforts de recherche se sont poursuivis dans le monde depuis 35 ans. L'OMS a recensé plus de 25 000 communications scientifiques sur le sujet. Notre connaissance du sujet est désormais riche.

## En savoir plus

Et moi ?

- [Fiche : Le champ électromagnétique des lignes à haute tension est-il dangereux pour ma santé ?](#)
- [Fiche : La réglementation sur les champs électromagnétique me protège-t-elle ?](#)
- [Fiche : J'habite près d'une ligne haute tension, dois-je prendre des précautions particulières ?](#)
- [Fiche : Habitant près d'une ligne haute tension, quelle est la valeur du champ électromagnétique chez moi ?](#)
- [Fiche : Avec les personnes « électrosensibles » ou les porteurs de cardio-stimulateurs, n'y a-t-il pas d'effets indirects sur la santé ?](#)

L'état des connaissances :

- [Fiche : Champs magnétiques et santé publique : plusieurs dizaines d'études depuis 30 ans](#)
- [Fiche: Champs électromagnétiques : les conclusions des études épidémiologiques](#)
- [Fiche : Champs électromagnétiques : les conclusions des études en laboratoire](#)
- [Fiche : Les expertises collectives internationales concernant les champs électromagnétiques](#)
- [Fiche : Les rapports des institutions publiques françaises concernant les champs électromagnétiques](#)

## Focus

- 1 Les études indépendantes internationales de référence ont été pilotées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centre international de recherche sur le cancer, les agences et académies nationales de santé...

# À Télécharger



La brochure destinée aux  
mairies

RAPPORT